

La medersa traditionnelle au Maroc: De la forme à la nouvelle réforme

[The traditional medersa in Morocco: From the form to the new reform]

Rachid El Alaoui

Doctorant en RIIDCH, Université Mohammed V, Faculté des Sciences de l'Éducation, Rabat, Morocco

Copyright © 2020 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: Traditional Moroccan education is a type of education that is completely different from modern education. It has its own purposes and main objectives, the content and teaching methods make this type of teaching very specific. Traditional Moroccan education and particularly the traditional Moroccan medersa - which represents the main traditional educational establishment within this educational system - had known several reforms since the establishment of this type of education in Morocco. In this article we will then study the latest reform 13-01 which has profoundly modified the nature and function of this type of education, consequently we are going to explain its big repercussions as well as its limits.

KEYWORDS: Alawite dynasty, Islam, law 13-01, reform, teaching Attik.

RESUME: L'enseignement traditionnel marocain est un type d'enseignement qui se distingue complètement de l'enseignement moderne. Puisqu'il dispose de ses propres finalités et de ses principaux objectifs, ainsi que ses contenus et ses méthodes d'enseignement qui rendent ce type d'enseignement très spécifique. L'enseignement traditionnel marocain et notamment la medersa traditionnelle marocaine - qui représente en effet le principal établissement d'enseignement traditionnel au sein de ce système éducatif - a subi plusieurs réformes et différentes refontes depuis l'établissement de ce type d'enseignement au Maroc. Dans cet article on va alors étudier la dernière réforme 13-01 qui a modifié en profondeur la nature et la fonction de ce type d'enseignement, en explicitant par ricochet ses grandes répercussions ainsi que ses limites particulières.

MOTS-CLEFS: Dynastie alaouite, enseignement Attik, Islam, loi 13-01, réforme.

1 INTRODUCTION

L'enseignement traditionnel marocain a connu beaucoup de réformes au cours de la dynastie alaouite et la première réforme éducative propre à ce type d'enseignement a été effectuée par le roi Mohammed Ben Abdellah (1171-1204) en 1203 de l'hégire (28.ص، 2010، جميل حمداوي) en opérant une réduction drastique en termes du contenu enseigné et en spécifiant clairement les manuels étudiés.

Le choix était ici d'amener l'enseignement traditionnel marocain à se concentrer largement sur le contenu religieux. Car avant, l'enseignement au sein de l'école traditionnelle marocaine portait sur plusieurs disciplines scolaires comme la philosophie et l'astronomie, en arrivant même à dépasser le nombre de « 21 disciplines scientifiques » enseignées. (محمد المختار السوسي، 1960، ص.31)

Ce qui a permis subséquemment de former tout au long de l'histoire de l'enseignement traditionnel marocain un bon nombre de penseurs et de philosophes comme « le philosophe Averroès, le mathématicien Ibn al-Banna, et l'historien Ibn Khaldoun » (أسكان الحسين، 2004، ص.10).

La nouvelle réforme de l'enseignement traditionnel marocain a été portée par la loi 13-01, c'est une loi qui a été adoptée le 29 janvier 2002, elle se compose de 26 articles, répartis en 8 chapitres. Cette loi représente en effet la dernière réforme éducative relative à l'enseignement traditionnel marocain sous le règne des alaouites.

2 PROBLÉMATIQUE

La loi 13-01 réorganise de façon profonde l'enseignement traditionnel marocain, en donnant aux concepts de la Medersa une nouvelle vision qui se différencie largement de ce que l'enseignement traditionnel marocain a pu construire pendant 15 siècles d'histoire éducative, pédagogique et didactique, et c'est dans cette perspective primordiale qu'on pose une question principale: Comment la nouvelle loi 13-01 conceptualise la Medersa ?

D'emblée, il faut signaler que l'enseignement traditionnel marocain a porté plusieurs noms au cours de son évolution. Puisqu'on a commencé à l'époque des conquêtes islamiques avec un enseignement du Halal et du Haram (أسكان الحسين، 2004، ص.14) et depuis les années soixante, ce type d'enseignement a porté le nom de Dini ou Islami (Lakbir Hajibi, 2004, p.11), pour arriver actuellement à un enseignement qualifié de Attik.

Notre objectif central est de questionner la valeur de cette loi, après 16 ans d'application de cette réforme, et compte tenu de la mise en pratique de la nouvelle vision stratégique 2015-2030. La méthode poursuivie portera alors sur une analyse de cette loi selon une approche purement éducative, en mettant en relation l'historicité de ce type d'enseignement face à la nouvelle forme de la Medersa qui est portée désormais par la loi 13-01 et le document-cadre qui en découle, et ce dans l'hypothèse de reconsidérer la véracité de cette dernière refonte propre à l'enseignement traditionnel marocain. Car selon Jean Rostand « les mauvais effets d'une juste réforme ne condamnent point cette réforme, mais la société » (Jean-Yves Dournon, 2011, p.803).

3 LA NOUVELLE STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL MAROCAIN

3.1 LES FONDEMENTS DE LA STRUCTURE

L'enseignement traditionnel marocain compte selon la nouvelle loi 13-01 et le document cadre relatif à l'enseignement Attik, deux types d'établissements scolaires:

- 1) Les Katatibes assument ce qu'on peut qualifier récemment d'enseignement préscolaire;
- 2) Les Medersas regroupent à la fois les trois cycles: le primaire, le collège et le secondaire qualifiant, mais il y a aussi les établissements d'enseignement terminal, et qui ont pour mission d'assurer la formation supérieure au niveau de l'enseignement traditionnel (voir le schéma suivant).

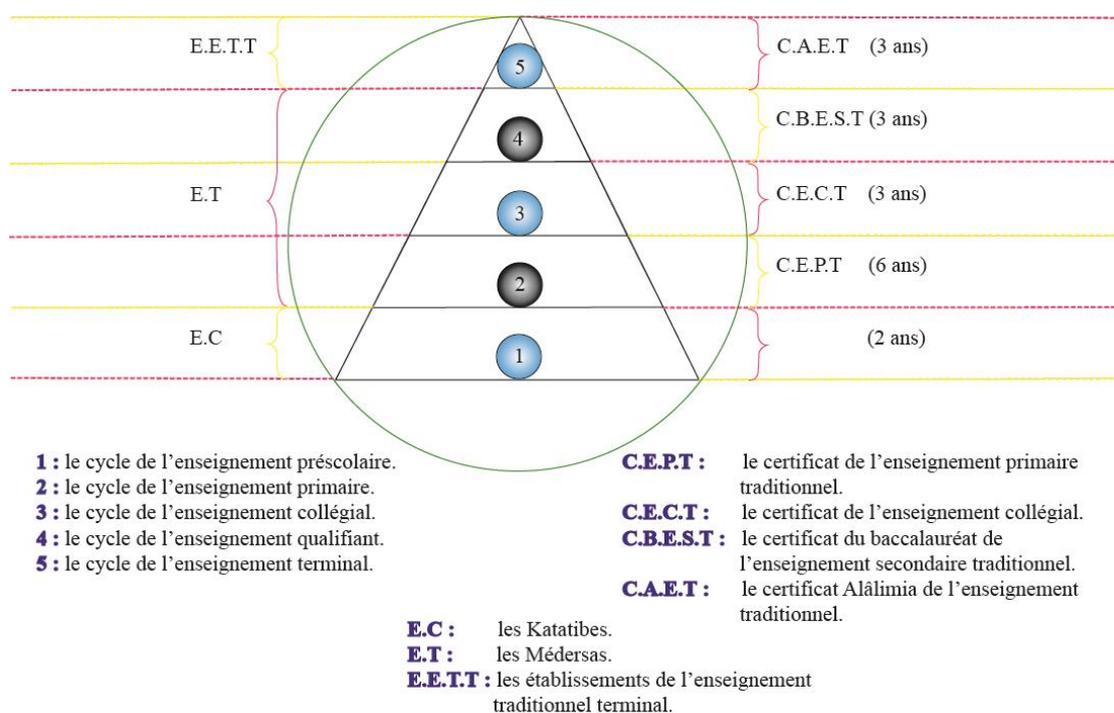


Fig. 1. La structure de l'enseignement traditionnel marocain

Au cours de l'évolution de l'enseignement traditionnel marocain, on peut distinguer entre deux structures qui ont organisé l'enseignement traditionnel marocain « un enseignement religieux consacré aux apprenants d'un certain âge, et un autre enseignement adressé aux petits apprenants et qu'on a appelé un enseignement professionnel » (أسكان الحسين، 2004، ص.11) et ce qui représente une des très grandes distinctions par rapport à la loi 13-01. Car cette réforme a fixé une nouvelle organisation de l'enseignement traditionnel marocain, se composant désormais en 5 cycles (préscolaire, primaire, collégial, qualifiant et terminal). Le cycle préscolaire et primaire dure 8 ans et il s'achève par l'obtention d'un certificat d'enseignement primaire traditionnel. Pour ce qui est du cycle collégial, qualifiant et terminal, ils portent respectivement sur 3 ans, et ils aboutissent à l'obtention d'un certificat d'enseignement collégial et un baccalauréat d'enseignement secondaire traditionnel pour le qualifiant. Par contre pour le cycle terminal, il y a le diplôme de l'Alâlimia qui dure 3 ans.

Cette nouvelle organisation de l'enseignement traditionnel marocain imposée par la loi 13-01, marque une rupture avec l'évolution de ce type d'enseignement, sans pour autant disposer de véritables raisons éducatives et pédagogiques qui justifient réellement cette transition et ce passage entre ces deux structures.

3.2 LES PRINCIPES ET LES RÉSULTATS DE LA STRUCTURE

La nouvelle réforme 13-01 a conçu des passerelles entre l'enseignement traditionnel marocain et l'enseignement marocain qualifié de moderne, et ce qui a permis de donner plus de choix à l'apprenant de l'enseignement traditionnel marocain. En ouvrant alors la voie à l'enseigné de changer de parcours éducatif à destination de l'autre forme d'enseignement (article 17 de la loi 13-01).

Par ailleurs en termes de contenu, la nouvelle loi a imposé la règle de la proportion du deux tiers, et qui consiste à intégrer dans les programmes de l'enseignement traditionnel marocain, un ensemble de cours et de leçons qui comptent pour les deux tiers du volume horaire des matières enseignées dans les établissements de l'enseignement moderne marocain y compris les cours de la langue française, les mathématiques et l'éducation physique (article 4 de la loi 13-01). En laissant par ricochet seulement le 1/3 pour le contenu religieux.

Il faut noter également que la Medersa traditionnelle marocaine n'a jamais porté seulement et uniquement sur le contenu. Puisque « l'École traditionnelle, contrairement au cliché, n'est pas centrée sur le seul contenu; elle agit selon trois modes: 1) actoriel: elle est centrée sur l'apprenant qu'elle a pour objectif de former et d'intégrer; 2) factoriel: elle est centrée sur le fqih, délégataire de la Communauté; 3) vectoriel: elle est centrée sur le contenu et sur sa mission » (Abdelhak Bel Lakhdar, 2017, p.48). Cependant avec la réforme actuelle 13-01, le contenu est devenu primordial (315.ص،2017، محمد الانصاري) à la lumière de la surcharge du programme intégré désormais par cette dernière réforme.

À l'autre versant, on peut noter une régression en nombre des Medersas, puisqu'on a passé en effet de 467 établissements¹ pour l'année scolaire 2011-2012 à seulement 388 écoles² en 2012-2013, pour arriver en fin de compte à 291 établissements (8.ص،2014، وزارة الاوقاف والشؤون الإسلامية) au niveau de l'année scolaire 2013-2014, comme cela est présenté dans le graphique ci-dessous.



Fig. 2. Evolution de la Medersa en fonction de l'année scolaire

En revanche on a pu constater une légère amélioration de 8 établissements en 2014-2015 sans pouvoir atteindre, le chiffre de 467 établissements enregistrés pour l'année scolaire de 2011-2012. En réalisant ainsi un chiffre qui est de presque 299 établissements (7.ص،2015، وزارة الاوقاف والشؤون الإسلامية). Pour l'année scolaire 2015-2016, on a enregistré un nouveau recule qui n'a jamais été atteint avant. Puisqu'on est arrivé à 287 Medersas traditionnelles (61.ص،2016، وزارة الاوقاف والشؤون الإسلامية). Par contre pour l'année scolaire 2016-2017, il y avait une légère amélioration de deux points seulement par rapport à l'année scolaire précédente, puisqu'on est arrivé à conserver 289 écoles traditionnelles (31.ص،2017، وزارة الاوقاف والشؤون الإسلامية).

Ainsi, on est arrivé à un recule qui est de l'ordre de 178 Medersas traditionnelles qui ont fermées entre l'année scolaire 2011-2012 et 2016-2017, en arrivant conséquemment à un taux de fermeture qui est de 38% de Medersa traditionnelle marocaine sous l'égide de la nouvelle loi 13-01.

La loi 13-01 avait pour mission de protéger l'enseignement traditionnel marocain³ et subséquemment les Medersas, et ce qui n'a pas réussi à réaliser durant les 16 ans de sa mise en pratique. La cause de ce nombre élevé de fermetures dépend de plusieurs facteurs, cependant l'intervention de l'état reste minime et ce qui cause beaucoup de tort à ce type d'établissement. Puisque le nombre des Medersas traditionnelles érigées et gérées par les fédérations et les associations représente en effet un nombre important qui est de 69.55 % pour l'ensemble des Medersas (31.ص،2017، وزارة الاوقاف والشؤون الإسلامية) et ce qui ne garantit pas par conséquent la pérennité de ce type d'établissement d'enseignement à long et à moyen terme.

¹ إحصائيات مدارس التعليم العتيق على الصعيد الوطني، وزارة الأوقاف والشؤون الإسلامية، نشر في: 2013-09-18، قمنا بتصفح هذا الرابط آخر مرة يوم: 2018-08-08، الصفحة توجد على الرابط التالي:

www.habous.gov.ma/الإحصاء-المدرسي/4098-إحصائيات-مدارس-التعليم-العتيقي-على-الصعيد-الوطني.html

² Voir à ce propos la page du site web du Habous, *op.cit.*

³ Préambule de la loi 13-01.

4 LA CONCEPTUALISATION DE LA NOUVELLE MEDERSA MAROCAINE

4.1 DE L'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL À LA MEDERSA

La loi 13-01 considère que « l'enseignement traditionnel a pour objet de permettre aux élèves et étudiants qui suivent cet enseignement, de connaître par cœur le Coran, d'étudier les sciences de la Chariaa, d'acquérir les principes des sciences modernes, de développer leur savoir et leurs connaissances dans le domaine de la culture islamique et de s'ouvrir aux autres sciences et cultures, dans le respect des principes et valeurs de tolérance de l'Islam »⁴.

C'est ainsi que l'enseignement traditionnel marocain véhicule un ensemble de principes et de valeurs qui ont été forgés tout au long des années, puisqu'il représente « un enseignement qui a accompagné l'histoire du Maroc. Il s'est intéressé à la société et lui a assuré les conditions de sa pérennité à travers la construction d'écoles, de centres d'enseignement et de lieux d'hébergement des étudiants » (CSEFRS, 2015, p.96). La fonction de l'enseignement traditionnel mis en avant dans cette dernière définition nous amène à nous interroger sur l'aspect didactique propre à ce type d'enseignement. Dès lors « l'enseignement traditionnel peut être défini comme un système éducatif basé sur la didactique des disciplines religieuses fondamentales: Coran, Sunna, Fiqh, Chariaa » (Lakbir Hajibi, 2004, p.11). Ce même auteur précise que « l'enseignement traditionnel s'enracine dans le patrimoine culturel du royaume chérifien. Il occupe une place privilégiée en tant que base de l'éducation religieuse. Ses méthodes didactiques sont essentiellement basées sur la tradition orale et la mémoire qui selon les théologiens sont utiles pour l'acquisition des autres disciplines ultérieurement pratiquées ».

Par ailleurs, pour ce qui est du sens de l'appellation et qui est toujours source de controverse et de confusion à cause du sens péjoratif⁵ qui l'accompagne « l'enseignement traditionnel est appelé ainsi, car il fait référence à la tradition Arabo-Musulmane. Le Coran est à la base de cet enseignement et les textes sacrés servent à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture » (Redouane Bey Boumezrag, 1983, p.3).

Conséquemment, il faut entendre par l'enseignement traditionnel marocain, une structure d'enseignement typiquement marocaine qui a su prendre forme depuis l'apparition de l'Islam au Maroc, en développant ses propres fondements et méthodes d'enseignement et en ayant comme objectif principal, l'extension et la consolidation de la religion musulmane au Maroc dans le sens voulu par le pouvoir politique, et ce principalement à travers l'apprentissage et la mémorisation du Coran dans un premier temps au sein de la Medersa traditionnelle marocaine.

Il y a lieu de distinguer ici entre l'enseignement traditionnel et l'enseignement Assil ou originel et qui représente « une des structures de l'enseignement marocain, ce type d'enseignement porte sur la formation des apprenants en termes de langue arabe, en sciences islamiques, scientifiques, et en langues étrangères, il est lié alors à la culture arabo musulmane et Marocaine, et il intègre aussi un ensemble de pratiques propres à l'enseignement moderne » (Abdelkrim Ghrib, 2006, p.362). La différence entre l'enseignement Assil et l'enseignement traditionnel marocain apparaît aussi à la lumière de l'instance qui chapeaute ces deux types d'enseignement. Car si l'enseignement Assil est dirigé par le ministère de l'Éducation nationale, l'enseignement traditionnel marocain est contrôlé par le ministère des Habous et des affaires islamiques.

4.2 DE LA MEDERSA À L'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL

L'enseignement traditionnel marocain compte un ensemble d'établissements d'enseignement traditionnel comme cela est indiqué dans le schéma suivant.

⁴ Le dahir n° 1-02-09 du 29 janvier 2002 et portant promulgation de la loi n° 13-01 relative à l'enseignement traditionnel.

⁵ Voir la partie conclusion.

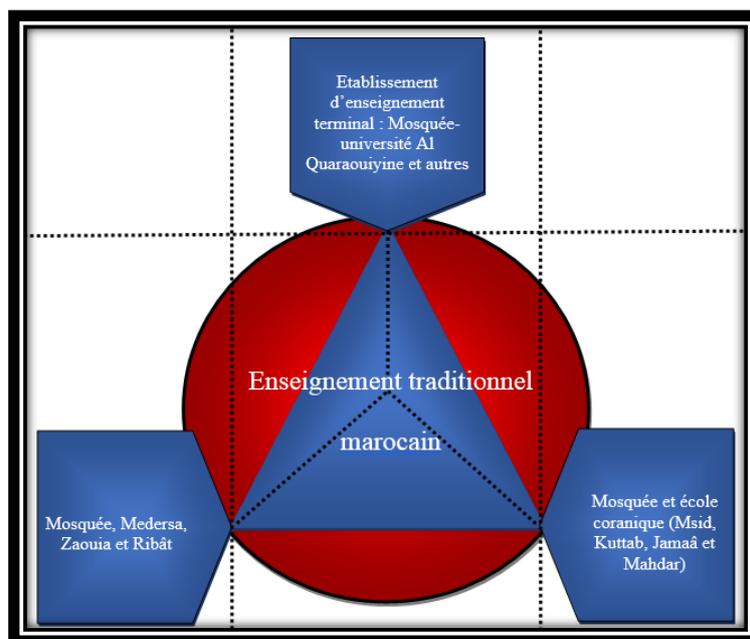


Fig. 3. Les principaux établissements de l'enseignement traditionnel marocain

La Medersa fait partie des principaux établissements d'enseignement traditionnel qui ont marqué l'évolution de ce type d'enseignement.

La date d'apparition de la Medersa est toujours source de confusion, puisqu'on évoque le 5^e siècle de l'hégire (17.ص. 1960، محمد المختار السوسي) et (Lakbir Hajibi, 2004, p.56) à l'époque des Almoravides, avec la Medersa de Sidi Waggâg Ben Zellou (25.ص. 2006، المهدي السعيد) ou à Fès selon Al-Tâzî avec la Medersa al-Sâbirîne⁶ (122-121.ص. 2000، عبد الهادي التازي) et (Latifa Benjelloun-Laroui, 1999, p.23) ou même le 6^e siècle (135.ص. 2007، رشيدة براءة) avec la Medersa al-Kasaba de Marrakech, voire le 7^e siècle de l'hégire (60.ص. 2004، الحسين أسكان) avec la Medersa de abi al-Hassan al-Chari⁷ située à Sebta⁸ ou plutôt celle de al-Saffârin⁹ (Ahmed Saleh Ettahiri, 2012, p.269) fondée à Fès en 675 de l'hégire (81.ص. 1991، علي الجزنائي). Cependant, le 5^e siècle demeure la date la plus évoquée au niveau des sources que nous avons consultées.

Par ailleurs, le conseil supérieur de l'enseignement considère que « par École traditionnelle, il faut entendre un type particulier d'enseignement qui repose essentiellement sur l'apprentissage du Coran, de la langue arabe et des sciences islamiques traditionnelles » (CSE, 2007, p.19). Une autre définition sur la Medersa nous apporte plus d'informations, puisqu'elle « est l'endroit où on donne des cours qu'il soit comme Mosquée, Ribât, Zaouïa ou bâtisse (maison) » (Lakbir Hajibi, 2004, p.56).

Il faut entendre également par la Medersa « un foyer où les étudiants coraniques (Tolbas) résident, et tout en assistant à des halakates ou des lectures données par des fqih ou des ulamas » (Lotfi, A. et Wagner, D., 1980, p.242). De ce fait, la Medersa traditionnelle marocaine se distingue des autres établissements d'enseignement traditionnel de ce pays comme le Ribât jihadiste et la Zaouïa confrérique. Le Ribât se diffère alors de la Medersa en quatre points essentiels:

D'emblée le Ribât était un établissement fondé en premier lieu sur des considérations purement militaires, ceci n'était pas le cas pour les Medersas qui avaient pour mission principale d'assurer de la formation et de l'apprentissage. Puisque la Medersa se distingue « des autres institutions éducatives par une seule mission est qui est d'enseigner » (Lakbir Hajibi, 2004, p.56).

En plus ces Almoravides qui ont habité les Ribâts ont pu tisser entre eux des Rawabites¹⁰, ce qui veut dire des liens sociaux très forts en arabe. Ils n'étaient pas alors voués à quitter par définition les Ribâts pour pouvoir poursuivre leurs études ailleurs,

⁶ مدرسة الصابرين.

⁷ مدرسة أبي الحسن الشاري.

⁸ Sebta ou Ceuta selon l'appellation espagnole.

⁹ مدرسة الصفارين.

¹⁰ روابط.

et ce qui n'est pas le cas de la Medersa qui représente généralement une étape parmi d'autre dans le parcours de formation et d'apprentissage d'un étudiant traditionnel.

En sus, si l'on tient compte de la répartition géographique entre Medersas traditionnelles et Ribâts, on peut ajouter que les Ribâts existaient « principalement tous prêt des frontières, mais aussi tout au long des côtes maritimes et des routes internes non sécurisées » (1999, 16، ص. ناجي جلول) et ce qui diffère complètement des écoles traditionnelles, puisqu'on trouve des Medersas dans des villes côtières comme dans des régions et des zones qui existent au centre du Maroc.

Pour ce qui est du quatrième et du dernier point, la distinction entre la Medersa et le Ribât ne se fait pas seulement sur le volet espace, mais aussi sur le volet temps. Car si la première apparition de la Medersa traditionnelle au Maroc s'est faite comme on a déjà signalé auparavant aux alentours du 5^e et du 7^e siècle de l'hégire, pour les Ribâts en effet, ils ont pu faire leurs premières apparitions au Maroc dès le 3^e siècle de l'hégire (Abdallah Fili, Jean-Pierre Van Staëvel, et Christophe Picard, 2012, p.2).

Ces nombreuses nuances effectuées entre la Medersa traditionnelle et le Ribât avaient lieu d'être établies, compte tenu de la confusion qui règne toujours à propos de l'utilisation de ces deux concepts. Par ailleurs pour ce qui est de la Zaouïa, elle se distingue de la Medersa en trois points essentiels:

La Zaouïa ou la confrérie religieuse est un lieu abritant largement une pratique du sophisme, et ce qui n'est pas nécessairement le cas de la Medersa. La distinction sur la base de l'emplacement géographique apparaît aussi entre la Zaouïa et la Medersa, puisqu'on trouve « les Medersa s dans les villes et Zaouïas dans les compagnes » (Redouane Bey-Boumezrag, p.3, 1983).

Enfin, la Zaouïa ne doit pas se confondre avec la Medersa, si on tient compte de l'aspect historique et plus précisément du moment de l'apparition de ces deux établissements d'enseignement traditionnelle, car « cette idée est actuellement rejetée, nous savons que les zâwiya-s, centres d'enseignement et de propagande par la même occasion, ont fait leur apparition à la fin du règne mérinide » (Ahmed Saleh Ettahiri, 2012, p.269) et ce qui diffère complètement de la date de l'édification de la première Medersa au Maroc, entre le 5^e et le 7^e siècle de l'hégire comme on a déjà précisé auparavant¹¹.

C'est ainsi que la Medersa traditionnelle demeure un établissement d'enseignement qui est lié principalement à l'enseignement de la religion musulmane et les valeurs marocaines, elle a déjà subi avant d'énormes réformes, mais la dernière réforme 13-01 à modifier principalement sa nature et sa fonction, et ce qui nous a amenés par ricochet à proposer une nouvelle définition de la Medersa à la lumière de son état actuel (voir conclusion).

5 CONCLUSION

La dernière réforme de l'enseignement traditionnel marocain portée par la loi 13-01 nous amène à distinguer 5 points essentiels.

DES FONDEMENTS CONTRADICTOIRES

La loi 13-01 se base sur la charte nationale d'éducation et de formation comme cela est indiqué dans le préambule de cette loi.

Le principe de l'universalité des droits de l'homme est adopté clairement par cette charte au niveau du 11 articles, se trouvant dans la partie consacrée aux droits et devoirs des individus et des collectivités, et ce qui peut incompatible avec la finalité même de l'enseignement traditionnel marocain.

¹¹ Le règne des Mérinides a duré entre le 7^e et le 9^e siècle de l'hégire. Cf., Boutaleb, B., Brignon, J., Martinet, G., Rosenberger, B. et Amine, A., Histoire du Maroc, Hâtier, 1967, p.138.

UNE FRACTURE STRUCTURELLE

Dans le souci de rapprocher entre l'enseignement moderne et l'enseignement traditionnel, la loi 13-01 a imposé une organisation de l'enseignement traditionnel en 5 cycles (préscolaire, primaire, collégial, secondaire et terminal) et ce qui diffère complètement de la structure que l'enseignement traditionnel marocain a conçue tout au long de son évolution.

Cette nouvelle organisation aurait dû se baser sur une évaluation complète du système d'enseignement Attik, et qui aurait pu justifier logiquement le changement et le passage d'une organisation éducative à une autre. Car l'ancienne organisation comptait seulement deux cycles, et en ayant à son actif plus de 15 siècles d'histoire et de cumul éducatif.

Il fallait alors légitimement évoquer et analyser les limites et les raisons éducatives qui auraient pu justifier cette transition et ce passage vers l'adoption de cette nouvelle structure, étant donné qu'elle est totalement différente de la philosophie même de l'enseignement traditionnel marocain.

UN PROGRAMME SURCHARGE

Le programme enseigné actuellement dans la Medersa traditionnelle est très chargé, on peut évoquer par exemple le niveau de la 6^e année du cycle primaire, et où l'apprenant de l'enseignement traditionnel doit étudier 16 disciplines scolaires (312.ص، 2017، محمد الانصاري) durant toute l'année par comparaison à l'apprenant de l'enseignement moderne où il y a seulement et uniquement 9 disciplines.

Cette surcharge se répercute conséquemment sur l'évaluation sommative, et plus particulièrement sur l'examen normalisé de la sixième année du cycle primaire. Car si l'apprenant de l'enseignement moderne marocain est évalué dans 4 matières seulement, l'apprenant qui suit des cours au sein de l'enseignement traditionnel est évalué en 8 matières (وزارة الاوقاف والشؤون الإسلامية، 2015، ص.16) et ce qui représente en effet le double par rapport à l'enseignement moderne marocain.

UNE VISION RESTRICTIVE

La vision stratégique 2015-2030 cherche à intégrer l'enseignement préscolaire au sein de la mission de l'école publique marocaine, et ce qui va forcément réduire le nombre des apprenants au sein de l'enseignement traditionnel. Puisqu'« on note que l'enseignement traditionnel reste la forme de préscolarisation prépondérante au Maroc » (Khaled Andaloussi, 2013, p.270) et du moment où le nombre des apprenants en cycle préscolaire traditionnel se compte pour presque 43908 apprenants (وزارة الاوقاف والشؤون الإسلامية، 2017) représentant 88% du nombre total des apprenants de l'enseignement traditionnel marocain.

Ce qui va affaiblir inéluctablement l'enseignement traditionnel marocain en limitant fortement le nombre des apprenants au sein des Katatibes, mais aussi au niveau des Medersas traditionnelles marocaines dans un avenir très proche.

UNE CONFUSION CONCEPTUELLE

Selon la loi 13-01, l'enseignement traditionnel compte à la fois des Medersas d'enseignement traditionnel et public gérées par l'état, mais aussi des Medersas d'enseignement traditionnel qualifiées de privées, et ce qui représente pour ce dernier type d'établissement privé presque 70% des Medersas érigées dans l'ensemble du territoire marocain (وزارة الاوقاف والشؤون الإسلامية، 2017، ص.31). La qualification de la Medersa traditionnelle de « *privée* » demeure confuse, car le terme de la Medersa privée dans l'enseignement traditionnel marocain diffère catégoriquement par comparaison aux autres formes d'établissements d'enseignement privés au Maroc, et qui sont gérés à l'instar des entreprises et des firmes capitalistes. En ayant comme principale finalité et objectif l'augmentation exponentielle du chiffre d'affaire.

Le terme de la Medersa privée s'oppose à l'esprit même de ce type d'établissement traditionnel marocain, et qui a été fondé dans l'idée principale de favoriser « une démocratisation du savoir » (Ahmed Saleh Ettahiri, 2012, p.278) pour la majorité des couches sociales et surtout pour les marocains qui sont les plus défavorisées (الحسين أسكان، 2004، ص.73).

Par ailleurs, le fait de faire porter le qualificatif de traditionnel à la Medersa lui porte hautement préjudice, car le traditionnel fait référence au passé et à ce qui est ancien et vétuste, en s'opposant frontalement au concept de la modernité. La tradition fait penser à ce qui est rarement utilisé et exceptionnellement pratiqué. Cependant la Medersa marocaine résiste toujours, puisqu'elle est toujours présente, voire totalement fonctionnelle dans plusieurs régions du Maroc.

C'est alors pour l'ensemble de ces raisons évoquées ci-après qu'on devra dépasser cette qualification inappropriée et inadaptée de la Medersa traditionnelle, pour la remplacer légitimement par le concept de la « *Medersa marocaine* ». La Medersa

marocaine s'inscrit alors dans un esprit de post-Medersa traditionnelle, car elle a été impactée par deux éléments majeurs qui favorisent son propre changement:

Le premier point est relatif à la philosophie de la réforme 13-01 qui a modifié pleinement le contenu enseigné, en laissant seulement le 1/3 qui porte sur le contenu religieux par rapport aux 2/3 du contenu issu de l'école moderne (article 4 de la loi 13-01), et ce qui diffère complètement de la fonction même de la Medersa. Ceci implique par conséquent des méthodes d'enseignement pour ces 2/3 qui se distinguent entièrement de ce qui a été pratiqué jusqu'à maintenant au sein de ce type d'établissement d'enseignement marocain.

À l'autre versant, le deuxième point porte sur l'origine profonde de cette réforme. Et qui n'est plus désormais une revendication purement interne à ce type d'enseignement, mais c'est plutôt d'ordre exogène voire sous forme de directives étrangères de la part des grands pays de ce monde (19.ص، 2017، خالد الصمدي) et qui peut être justifié sous le titre de la lutte contre le terrorisme.

On doit alors entendre par la Medersa marocaine, un établissement d'enseignement traditionnel qui applique la politique éducative de l'état, en assurant généralement l'hébergement et l'enseignement des apprenants selon des méthodes d'enseignement spécifiques et des finalités très particulières.

La Medersa marocaine s'intègre dans un processus d'apprentissage qui commence par le Kuttab et prend fin par de la formation terminale au sein des Mosquées-universités et des établissements d'enseignement supérieur, elle répond alors à des exigences communautaires et cherche à retrouver son éclat d'antan. Elle comprend selon la dernière réforme, le cycle primaire, le collège, le secondaire qualifiant et les établissements d'enseignement traditionnel terminal, et elle a aussi pour mission de véhiculer des valeurs et des idéaux religieux et politiques de l'époque actuelle.

C'est un établissement qui défend toujours l'orthodoxie sunnite-malékite, en permettant au pouvoir central de former des élites de théologiens que des fqih fidèles et obéissants à la commanderie des croyants, en contrôlant à la fois l'enseignement, l'enseignant et l'enseigné. Ce qui permet de surveiller conséquemment et d'orienter subséquemment l'évolution religieuse, et ses différentes ramifications et jonctions liées aux aspects politiques, sociaux, économiques et culturels du Maroc contemporain.

La Medersa marocaine intègre désormais beaucoup de nouvelles matières (le principe des deux tiers) ce qui modifie complètement sa fonction, sa nature, son rôle, ses méthodes d'enseignement et sa finalité, elle est enfin un type d'établissement qui est en profonde mutation et qui pâti sérieusement d'un manque d'intégration de ses lauréats au sein du marché de l'emploi (37.ص، 2010، جميل حمداوي).

المراجع العربية

- الانصاري، محمد (2017) التعليم العتيق بالمغرب من حفظ الموروث الى الانفتاح والتجديد، التجليات، الإكراهات وسبل التجاوز. المركز المغربي للدراسات والأبحاث المعاصرة. العدد 4، الجزء الأول، ص.303-324.
- التازي، عبد الهادي (2000) جامع القرويين، المسجد والجامعة بمدينة فاس، المجلد الأول. دار نشر المعرفة.
- الجزنائي، علي (1922) زهرة الاس في بناء مدينة فاس. مطبعة جول كاريونيل.
- السوسي، محمد المختار (1960) سوس العالمية. مطبعة فضالة، المحمدية.
- الصمدي، خالد (2017) التعليم الديني: المفهوم والمسار نحو مقاربة متوازنة للتشخيص والتطوير. المركز المغربي للدراسات والأبحاث المعاصرة. العدد 4، الجزء الأول، ص.19-33.
- أسكان، الحسين (2004) تاريخ التعليم بالمغرب خلال العصر الوسيط. المعهد الملكي للثقافة الامازيغية.
- برادة، رشيدة (2007) التعليم العتيق والبنية التقليدية في المغرب. مجلة علوم التربية. العدد الثالث والثلاثون، ص.121-143.
- بن محمد السعيد، المهدي (2006) المدارس العتيقة واشعاعها الادبي والعلمي بالمغرب، المدرسة اللغوية بسوس نموذجاً. وزارة الاوقاف والشؤون الاسلامية.
- حمداوي، جميل (2010) المدارس العتيقة بالمغرب. مكتبة المعارف.
- ناجي، جلول (1999) الرباطات البحرية بإفريقيا في العصر الوسيط. السلسلة التاريخية، تونس.
- وزارة الأوقاف والشؤون الإسلامية (2013) إحصائيات مدارس التعليم العتيق على الصعيد الوطني. على الرابط: <http://www.habous.gov.ma/html/الإحصاء-المدرسي/4098-إحصائيات-مدارس-التعليم-العتيق-على-الصعيد-الوطني>
- وزارة الأوقاف والشؤون الإسلامية (2014) إحصائيات مؤسسات التعليم العتيق، الموسم الدراسي 2013/2014. دار ابي رقرق للطباعة والنشر.
- وزارة الأوقاف والشؤون الإسلامية (2015) إحصائيات مؤسسات التعليم العتيق، الموسم الدراسي 2014/2015. دار ابي رقرق للطباعة والنشر.
- وزارة الأوقاف والشؤون الإسلامية (2016) إحصائيات مؤسسات التعليم العتيق، الموسم الدراسي 2015/2016. دار ابي رقرق للطباعة والنشر.
- وزارة الأوقاف والشؤون الإسلامية (2017) إحصائيات مؤسسات التعليم العتيق، الموسم الدراسي 2016/2017. دار ابي رقرق للطباعة والنشر.
- وزارة الأوقاف والشؤون الإسلامية (2015) دليل المترشحة والمترشح لامتحانات نهاية الاطوار الدراسية بالتعليم العتيق. دار ابي رقرق للطباعة والنشر.

REFERENCES

- [1] Andaloussi, K. (2013). L'importance de l'éducation préscolaire de qualité et situation actuelle. Fondation Zakoura Education, 266-276.
- [2] Bel Lakhdar, A. (2017). Tradition et modernité pédagogiques au Maroc, Vol 1: Former et éduquer l'outre-sujet, FSE.
- [3] Benjelloun-Laroui, L. (2003). Les bibliothèques au Maroc. Maisonneuve et Larose.
- [4] Bey-Boumezzrag, R. (1983). La politique scolaire du Maroc à l'égard du dualisme culturel de 1956 à 1981 (Thèse de doctorat inédite). Université lumière Lyon 2.
- [5] Boutaleb, B., Brignon, J., Martinet, G., Rosenberger, B. et Amine, A. (1967). Histoire du Maroc, Hâtier.
- [6] Conseil supérieur de l'éducation de la formation et de la recherche scientifique. (2015). Pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion, Royaume du Maroc.
- [7] Dahir n° 1-02-09 du 29 janvier 2002, portant promulgation de la loi n° 13-01 relative à l'enseignement traditionnel.
- [8] Dournon, J. (2011). Dictionnaire des citations françaises. Archipoche.
- [9] El Ahmadi, M. et Kchirid, E. (2007). L'Enseignement traditionnel au Maroc. Conseil Supérieur de l'Enseignement.
- [10] Ettahiri, A. (2012). Genèse et rôle de la Medersa au Maroc islamique. Bulletin d'archéologie marocaine, 22, 266-284.
- [11] Fili, A., Staével, J. et Picard, C. (2012). Ribât-s et râbita-s du Maroc médiéval et d'al-Andalus: débats en cours et recherches récentes. Faculté des lettres et des sciences humaines d'El Jadida.
- [12] Ghrib, A. (2006). Dictionnaire thématique, encyclopédique des notions et concepts pédagogiques, didactiques et psychologiques. Casablanca: Le monde de l'éducation.
- [13] Hajibi, L. (2014). La pensée pédagogique de l'enseignement traditionnel au Maroc, Éditions Afrique orient.
- [14] Lotfi A., Wagner, Daniel A. (1980). Traditional Islamic Education in Morocco: Sociohistorical and Psychological Perspectives. Comparative Education Review, 24 (2), 238-251.